

Distr.  
GENERALE

CES/SEM.40/5  
14 octobre 1998

FRANCAIS  
Original: FRANCAIS et ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et  
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

BUREAU DE STATISTIQUE des  
COMMUNAUTES EUROPEENNES (EUROSTAT)

CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS

Réunion de travail conjointe ECE-EUROSTAT  
sur les recensements de la population et des habitations<sup>1</sup>  
(Dublin, Irlande, 9-11 novembre 1998)

Thème de discussion 1

**Préparatifs en vue du Recensement de 2001**  
**Consultations et mises à l'essai du contenu**

Communication sollicitée auprès de Statistique Canada<sup>2</sup>

## Introduction

1. Au Canada, on procède à un recensement de la population tous les cinq ans. Le prochain recensement se tiendra le 15 mai 2001. Bien que le contenu de base du recensement de la population ait relativement peu changé depuis 1971, Statistique Canada continue d'apporter des modifications aux questions du recensement pour demeurer attentif aux besoins en information à l'approche du 21<sup>e</sup> siècle et pour faire en sorte que ces questions correspondent à la demande des utilisateurs de données. À titre d'exemple, des questions portant notamment sur les limitations d'activité, les unions libres, le travail non rémunéré et le mode de transport ont été ajoutées au contenu du recensement. Les révisions aux normes nationales et internationales de codage des données relatives à l'activité sur le marché du travail ont débouché sur des représentations actualisées de l'économie canadienne. Le processus de modification du contenu du recensement se traduit par de meilleurs résultats lorsque les nouveaux besoins en matière de données ont été recommandés et examinés dans le cadre de consultations auprès des clients et des répondants.

---

1 Les documents préparés pour cette réunion de travail seront traités de la même manière que ceux préparés pour les séminaires.

2 Etablie par Rosemary Bender.

2. En prévision du Recensement de 2001, Statistique Canada évalue les besoins en matière de données à la lumière de certains facteurs, sans jamais perdre de vue l'obligation de respecter le droit du répondant à la protection de la vie privée. Parmi ces facteurs, mentionnons les prescriptions des lois, la possibilité d'avoir accès à d'autres sources pour répondre aux besoins en matière de données, le fardeau du répondant et les coûts de collecte et de traitement des données. Diverses méthodes sont utilisées pour mettre minutieusement à l'essai le contenu proposé du recensement, notamment des essais qualitatifs comme les groupes de discussions et les discussions en profondeur avec les répondants, le test préliminaire à l'échelle nationale réalisé en mai 1997 et le Test du recensement national qui aura lieu en octobre 1998.

### **Le Recensement de la population du Canada**

3. Au Canada, le recensement quinquennal est une opération de grande envergure qui vise à recueillir des données auprès de plus de 30 000 000 de personnes éparpillées sur un territoire dont la superficie dépasse 9,2 millions de kilomètres carrés. Le recensement vise l'ensemble de la population du Canada, qui comprend les citoyens canadiens (de naissance ou naturalisés), les immigrants reçus et les résidents non permanents (font partie de cette dernière catégorie, les personnes qui vivent au Canada et sont titulaires d'un permis de travail, d'un permis de séjour pour étudiant ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquent le statut de réfugié) de même que les membres de leur famille qui vivent avec eux au Canada.

4. Les années où le recensement doit avoir lieu, des recenseurs connus localement, livrent en mai, des questionnaires à plus de onze millions de ménages. Les répondants sont priés de remplir eux-mêmes le questionnaire et de le renvoyer par la poste. Ceux d'entre eux qui ont des questions ou des appréhensions peuvent téléphoner au service d'assistance multilingue offert gratuitement dans tout le pays. Une fois qu'ils sont livrés à Statistique Canada et avant qu'ils passent à l'étape de la saisie et du traitement des données, les questionnaires font l'objet d'une vérification qui vise à déterminer s'ils sont complets. On communique avec les répondants qui n'ont pas renvoyé leur questionnaire ou dont le questionnaire est rejeté au contrôle.

5. Un questionnaire 2A abrégée, distribué à 80 % des ménages, renferme des questions démographiques de base portant notamment sur l'âge, le sexe et le lien avec la Personne 1 ainsi qu'une question sur la première langue apprise dans l'enfance. Le questionnaire 2B complet est distribué aux autres ménages (20 %) et comprend des questions additionnelles sur des sujets comme la langue, la scolarité, les activités sur le marché du travail, le revenu et le logement.

6. Environ 2 % des ménages sont dénombrés par interview. Cette méthode est utilisée dans les régions éloignées et dans le Nord du Canada de même que dans

la plupart des réserves indiennes. En outre, dans certaines régions reculées du Nord, le dénombrement de la population a lieu en février et en mars. Ce recensement anticipé est effectué dans des régions où les collectivités se dispersent au printemps et migrent vers leurs territoires de chasse et de pêche.

### Consultations

7. L'étape des consultations en vue de la détermination du contenu du Recensement de 2001 a pris naissance au printemps 1997 avec la diffusion du *Guide de consultation du Recensement de 2001* et du *Supplément relatif à la géographie*. Ces documents ont été distribués à un vaste éventail d'utilisateurs des données du recensement, y compris les administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales, des associations nationales, des organismes non gouvernementaux, des groupes communautaires, des entreprises, des universités et des membres de la population en général. L'objet du guide était de fournir des renseignements généraux sur les questions du recensement, d'exposer certaines des principales questions de politique sociale au 21<sup>e</sup> siècle et de susciter la discussion au sujet des besoins futurs en matière de données.

8. Ces consultations étaient fondées sur trois stratégies. La première consistait à organiser, en collaboration avec les cinq bureaux régionaux de Statistique Canada, plus de 65 réunions un peu partout au pays. Tous les segments de la collectivité des utilisateurs des données du recensement ont participé à ces réunions. Ces séances ont été animées par le personnel des bureaux régionaux et par des membres de l'équipe chargée de la détermination du contenu du Recensement de 2001. Ces derniers ont également mené des consultations portant sur des thèmes précis auprès de groupes de travail interministériels fédéraux. Les participants aux réunions ont été incités à soumettre des commentaires écrits avant la date limite du 31 mars 1998, même si toutes leurs observations et suggestions avaient été notées lors des rencontres.

9. La deuxième stratégie s'est traduite par la distribution de dépliants décrivant le processus de consultation pour le Recensement de 2001, aux participants à la consultation du Recensement de 1996 et à d'autres parties intéressées suggérées par les bureaux régionaux, si bien qu'il en est résulté un nombre de demandes pour le Guide de consultation.

10. La troisième visait l'adoption du réseau Internet comme moyen de communication avec la population en général. Le *Guide de consultation* est l'un des nombreux documents qui peut être téléchargé à partir du site Internet de Statistique Canada. Bon nombre de soumissions relatives au contenu du Recensement de 2001 nous ont été transmises par Internet. Au début de 1999, il sera possible de s'y procurer les comptes rendus définitifs des consultations et des essais.

### **Soumissions écrites**

11. Les utilisateurs des données ont participé en grand nombre aux consultations. Environ 350 communications écrites ont été reçues, dont beaucoup portaient sur plusieurs thèmes. La mise en commun de ces soumissions et des comptes rendus des séances de consultation a permis de récolter plus de 1 600 commentaires soumis à l'étude de l'équipe chargée de la détermination du contenu du Recensement de 2001.

12. Plus de la moitié des commentaires proviennent de sources gouvernementales (annexe 1). Les commentaires transmis par les ministères provinciaux et territoriaux représentent 27 % du total. Viennent ensuite les contributions des organismes de l'administration fédérale (15 %) et des administrations municipales et régionales (12 %). Les personnes et les organismes représentant les gais et les lesbiennes totalisent 14 % des commentaires, la plus grande proportion étant celle provenant des personnes-mêmes.

13. La plupart des questions figurant sur les questionnaires du recensement ont fait l'objet de discussions sous une forme ou une autre. De surcroît, des suggestions ont été formulées ayant trait à des questions additionnelles ou de remplacement. Vous trouverez à l'annexe 2 les principaux thèmes découlant des consultations. La majeure partie des commentaires (16 %) avaient trait aux données sur les **familles**. Dans la plupart des cas, on réclamait l'élargissement du concept de la famille utilisé par le recensement afin d'y inclure les couples formés de personnes du même sexe. Les thèmes suivants ont suscité à peu près le même nombre de commentaires (dont la proportion varie de 8 % à 6 %) : logement, activités sur le marché du travail, variables ethnoculturelles, activités à la maison, enquêtes postcensitaires, niveau de scolarité et immigration/citoyenneté.

14. Un petit nombre de soumissions traitaient de points ou de concepts qui ne cadrent pas avec les possibilités du recensement. Même si ces commentaires permettent à Statistique Canada de recueillir de précieuses observations sur les besoins en données des utilisateurs, elles font état de modifications qui représentent un fardeau de réponse, posent un éventuel danger pour la protection de la vie privée ou la confidentialité des données, entraînent des frais substantiels ou engendrent un problème de logistique du point de vue de la collecte des données. Dans certains cas, on a estimé qu'il vaudrait mieux mener une enquête pour recueillir les données requises. D'autres demandes ont permis de repérer des lacunes dans le système statistique global de Statistique Canada qui justifient une étude plus poussée, par exemple, les modifications proposées aux modules des activités sur le marché du travail et de la scolarité. Statistique Canada doit prendre en considération l'efficacité du recensement aux fins de la production de données sur les petites régions par rapport aux possibilités d'approfondissement de thèmes multidisciplinaires complexes comme la population active et la scolarité. Même si les questions du recensement font en ce moment l'objet d'une révision pour en garantir la pertinence soutenue, un

certain nombre d'enquêtes de Statistique Canada, notamment l'*Enquête sur la population active*, l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* et l'*Enquête sociale générale*, sont utiles aux fins des politiques et des programmes gouvernementaux élaborés dans les domaines susmentionnés.

### **Essais qualitatifs**

15. Avant d'inclure au Recensement de 2001 des questions nouvelles ou modifiées, on procède d'abord à des tests qualitatifs (ou cognitifs) d'envergure. Au Canada, on a recours à deux techniques de contrôle qualitatif pour mettre à l'essai le contenu et la conception des questionnaires du recensement : les groupes de discussion et les entrevues individuelles en profondeur. Les groupes de discussion permettent d'évaluer la réaction générale de la population à l'égard d'un nouveau concept, d'une nouvelle question ou de la conception et de la présentation des questionnaires. Environ dix personnes sont d'habitude invitées à faire partie d'un groupe de discussion. Des spécialistes de Statistique Canada suivent le déroulement de la séance derrière un miroir d'observation. Les participants sont priés de remplir une ou plusieurs versions d'un questionnaire du test du recensement. L'animateur amène les membres du groupe à discuter, ce qui permet de recueillir de précieux renseignements sur la façon dont les répondants réagissent aux questions, interprètent celles-ci et se comportent face aux instructions qui leur sont données.

16. Comme le nom l'indique, l'entrevue individuelle en profondeur avec un seul participant permet à l'animateur d'approfondir beaucoup plus un thème particulier. En l'absence d'autres personnes, le participant se sent d'ordinaire plus à l'aise pour exprimer son opinion. L'animateur peut pousser plus à fond l'analyse des raisons pour lesquelles un répondant éprouve de la difficulté à répondre à une question et il peut être à l'affût de certains gestes révélateurs comme des hésitations ou une tendance excessive à feuilleter le questionnaire.

17. Au cours des deux dernières années, Statistique Canada a procédé ici et là au pays à des essais qualitatifs portant sur les thèmes suivants. Dans bien des cas, on a modifié la formulation des questions et les instructions figurant sur les questionnaires pour tenir compte des résultats des essais qualitatifs. Dans les sections suivantes qui portent sur les essais statistiques, il est souvent fait mention de ces résultats.

18. Six essais principaux ont porté sur les thèmes suivants :

- Inclusion de la question sur l'identité autochtone dans le questionnaire abrégé 2A du recensement plutôt que dans le questionnaire complet 2B.
- Présentation du questionnaire et ordre des questions du 2A. Cette mise à l'essai portait également sur les questions ayant trait à la couverture, à l'union libre et à l'état matrimonial.
- Élargissement de la définition de la famille de recensement pour y inclure les couples formés de partenaires de même sexe.

- Questions sur les caractéristiques ethnoculturelles, l'immigration et la langue.
- Questions sur la mobilité, la scolarité, les activités à la maison, les activités sur le marché du travail et le lieu de travail. Étaient également mises à l'essai les instructions pour joindre l'Assistance téléphonique du recensement.
- Questions de sélection de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activité.

### **Essais statistiques**

Deux essais statistiques sont menés pour évaluer quantitativement l'efficacité des questions nouvelles ou modifiées en vue du Recensement de 2001. On analyse les données pour déterminer leur fiabilité et leur comparabilité dans le temps et on les compare à celles tirées d'autres sources. Tous les appels téléphoniques reçus par l'Assistance téléphonique du recensement sont suivis et évalués afin de déterminer quelles questions suscitent invariablement des problèmes. On mène également des entrevues de suivi avec les répondants afin de discuter toute difficulté liée aux questions ou au questionnaire.

### **Test préliminaire à l'échelle nationale**

19. En mai 1997, le questionnaire abrégé 2A a fait l'objet d'un test statistique préliminaire à l'échelle nationale. Ce dernier a pris la forme d'une enquête envoi/retour par la poste facultative. On a communiqué par téléphone avec les personnes qui n'avaient pas rempli leur questionnaire. Le taux de réponse final s'établissait à 72 %.

20. Le test préliminaire se scindait en deux volets. Le premier, auquel 4 800 ménages prenaient part, visait notamment à mettre à l'essai diverses présentations du questionnaire abrégé 2A. En particulier, on a mis à l'essai un questionnaire se présentant sous la forme d'un dépliant en vue d'éventuelles opérations de scannage. Depuis des décisions ont été prises à ne pas utiliser le scannage pour la saisie des données du Recensement de 2001. Aussi, les répondants ont toutefois montré une préférence pour le livret traditionnel lors de la mise à l'essai cognitive, jugeant ce dernier plus professionnel. Parallèlement, on a mis à l'essai une présentation séquentielle des questions par opposition à la présentation matricielle actuelle. Bien que les taux de réponse associés à la présentation séquentielle aient été un peu plus élevés, Statistique Canada, par souci d'économie, ne mettra pas à l'essai ce mode de présentation pour le questionnaire 2B. Par conséquent, les présentations des questionnaires pour le prochain Test du recensement national et pour le Recensement de 2001 seront identiques à celles des questionnaires du Recensement de 1996.

21. Le deuxième objectif visait l'amélioration des étapes de la couverture aux pages 2 et 3 du questionnaire du recensement. Sur ces pages, les répondants sont priés d'indiquer le nom des membres de leur ménage et d'en dresser la liste. La présentation et la formulation de ces pages ont été simplifiées pour faire en sorte que le répondant ait moins de difficulté à déterminer qui il doit inclure ou non. Ces modifications ont donné de bons résultats lors des essais et feront partie du prochain Test du recensement national.

22. Pour prendre part au deuxième volet du test préliminaire, 3 000 ménages ont été sélectionnés parmi les immigrants en vue de mettre à l'essai l'inclusion dans le questionnaire 2A plutôt que 2B de la question sur l'identité autochtone. Le test préliminaire a fait ressortir de graves difficultés liées à cette question, pour laquelle on a enregistré à la fois des taux de non-réponse élevés et un grand nombre d'erreurs de réponse. L'absence de renseignements ethnoculturels connexes sur le questionnaire 2A exclut qu'on ait recours au système de contrôle et d'imputation pour résoudre ces problèmes. En outre, lors des essais qualitatifs, les répondants autochtones et non autochtones ont questionné la présence de la question sur l'identité autochtone sur le questionnaire 2A.

#### **Test du recensement national**

23. Les questionnaires 2A et 2B feront l'objet d'un test statistique beaucoup plus important le 20 octobre 1998. Le Test du recensement national (TRN) s'étendra à 77 000 ménages dans treize régions d'essai sélectionnées à travers le Canada. Tous les ménages faisant partie des secteurs de dénombrement choisis dans ces régions recevront un questionnaire du test du recensement. Le choix de l'emplacement des régions d'essai s'appuie sur des facteurs ressortissant à la fois aux opérations et au contenu. Étant donné que le TRN vise également à mettre à l'essai des questionnaires du Recensement de l'agriculture, on compte aussi plusieurs régions agricoles au nombre des régions d'essai.

24. Pour la première fois depuis les années 1970, le TRN portera non seulement sur le contenu et la présentation du questionnaire, mais également sur les opérations de la collecte des données du recensement. Statistique Canada prévoit apporter un changement important aux méthodes de collecte des données du Recensement de 2001 afin de tenir compte des préoccupations au sujet du caractère confidentiel des renseignements recueillis. En dépit des mesures adoptées pour assurer la protection et la confidentialité des données figurant sur les questionnaires, certains répondants craignent que des voisins ou des amis travaillant à temps partiel comme recenseurs locaux prennent connaissance des renseignements personnels de nature délicate qui les concernent.

25. Statistique Canada mettra donc à l'essai une nouvelle procédure de contrôle centralisé pour le questionnaire 2B du recensement. Comme dans le cas des recensements précédents, tous les questionnaires seront livrés aux ménages par les recenseurs. Toutefois, conformément à la nouvelle façon de procéder, les

répondants qui reçoivent le questionnaire complet devront le renvoyer par la poste, une fois rempli, à un bureau central à des fins de contrôle et de suivi. Les recenseurs ne communiqueront avec les répondants que dans l'unique cas où ces derniers ne retournent pas le questionnaire. Pour garantir que le nombre de questionnaires retournés est suffisant pour mettre à l'essai les procédures opérationnelles, il n'y aura qu'un seul bureau centralisé à Toronto aux fins du TRN.

26. Le TRN permettra également de mettre à l'essai le contenu des questionnaires 2A et 2B. Cela veut dire qu'on étudiera de nouvelles questions et qu'on envisagera d'apporter des modifications aux questions existantes. Un tiers des ménages recevra le questionnaire 2A abrégé, un autre tiers recevra le questionnaire 2B.1 complet et le dernier tiers recevra le questionnaire 2B.2 complet. Les deux versions du questionnaire complet permettront de mettre à l'essai des questions additionnelles. Naturellement, seules quelques-unes des modifications proposées seront apportées au questionnaire du recensement de 2001.

#### **Modifications du contenu dans le Test du recensement national**

27. Le TRN de 1998 comprend huit questions de plus que le Recensement de 1996. Les nouvelles questions de même que les modifications proposées sont l'aboutissement des consultations, des essais qualitatifs et du test préliminaire à l'échelle nationale. Les questions additionnelles portent sur la fécondité, la religion, le lieu de naissance des parents, la langue d'enseignement, la langue utilisée par le répondant dans son emploi, les langues parlées à la maison, le lieu de naissance des grands-parents et l'endroit où le répondant a obtenu son plus haut certificat, diplôme ou grade. Dans la plupart des cas, il ne s'agit pas de questions tout à fait nouvelles puisqu'elles ont déjà figuré dans un recensement ou un test statistique national antérieur.

28. Les sections suivantes définissent certaines des modifications au contenu du recensement envisagées pour le TRN.

#### **Module de la couverture**

29. Les tests qualitatifs ont permis de constater que les premières questions sur la couverture de la population engendrent beaucoup de confusion et de frustration chez les répondants. Pour ce qui est du module de la couverture, des modifications ont été apportées aux instructions, à l'ordre des étapes et aux exemples utilisés. Les instructions données à la rubrique *Qui inclure* ont été placées au début du questionnaire pour qu'elles soient plus visibles. Ces instructions ont été modifiées en ce sens qu'elles font maintenant mention de la période d'au moins six mois qui s'applique aux détenteurs de permis et qu'elles clarifient certains problèmes de couverture, en particulier ceux qui se

rappellent aux immigrants reçus, aux conjoints absents, aux étudiants et aux enfants en garde partagée.

30. Tout de suite après la section *Qui inclure*, on remarque une nouvelle section intitulée *Ne pas inscrire* qui regroupe les instructions destinées aux ménages dont les membres sont tous des résidents étrangers ou des résidents temporaires.

Lors des recensements précédents, ces instructions étaient placées tout de suite après la liste des membres du ménage, créant beaucoup de confusion. Toutes les instructions se rapportant à l'univers de la population ont donc été placées au début du module de la couverture pour que les répondants puissent les lire avant de dresser la liste des membres de leur ménage. Pour la notation des étapes, on a adopté des lettres plutôt que des chiffres afin d'éviter toute confusion avec les numéros des questions.

#### **Module des renseignements démographiques de base**

##### ***Ordre des questions et lien avec la Personne 1***

31. Les résultats des essais qualitatifs semblent indiquer que les répondants auraient plus de facilité à remplir les questionnaires si on plaçait la question sur le lien avec la Personne 1 à la fin plutôt qu'au début du module des renseignements démographiques de base. Cette question, qui occupe la moitié d'une page, est la plus complexe du point de vue de la conception du questionnaire et elle met les répondants mal à l'aise dans le contexte d'un autodénombrement. Dans le cas d'une présentation matricielle, les répondants sont priés d'indiquer le lien entre la Personne 1 (d'ordinaire le chef du ménage) et chaque membre du ménage (c'est-à-dire l'époux ou l'épouse, le gendre, le chambreur ou la chambreuse...).

32. Le déplacement de cette question présente certains avantages. Ainsi, les répondants commencent par répondre à des questions qu'ils ont déjà vues souvent (sexe, date de naissance), ce qui leur donne le temps de se familiariser avec la présentation matricielle du questionnaire. Viennent ensuite les questions sur l'état matrimonial et l'union libre qui comprennent des définitions de concepts qui reviennent lorsqu'il est question du lien avec la Personne 1.

33. Cette manière de procéder présente un inconvénient en ce sens qu'elle pourrait avoir une incidence sur les taux de réponse et sur l'ordre d'énumération des membres du ménage pour la question sur le lien avec la Personne 1, qui est la variable clé pour le calcul des données sur la famille. Une attention particulière sera portée à ces aspects lors de l'analyse des résultats du test.

##### **Familles reconstituées**

34. Les familles reconstituées sont de plus en plus nombreuses au Canada et cela crée de nouveaux liens familiaux comme les parents par alliance et les frères et sœurs par alliance. Statistique Canada reconnaît qu'il est nécessaire de se renseigner sur l'évolution de la famille et recueille à l'heure actuelle des

données sur les familles reconstituées par d'autres moyens que le recensement, notamment grâce à l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* et à l'*Enquête sociale générale*. Toutefois, selon les résultats des essais qualitatifs et quantitatifs, la question sur le lien avec la Personne 1 ne permet pas de recueillir des données de qualité sur les familles reconstituées dans le contexte de l'autodénombrement. Statistique Canada a constaté que les enquêtes sociales nécessitant la participation d'un intervieweur se prêtent beaucoup mieux à la collecte de renseignements sur les liens familiaux, non seulement ceux qui unissent le répondant à la Personne 1, mais également à tous les membres du ménage. Par conséquent, le TRN ne mettra pas à l'essai des questions sur les familles reconstituées.

#### ***Couples formés de partenaires de même sexe***

35. Les consultations et les essais qualitatifs ont révélé la pertinence de plus en plus grande des couples formés de partenaires de même sexe en ce qui a trait aux données sur la famille, compte tenu des récentes modifications législatives et des décisions judiciaires au Canada. À titre d'exemple, les couples formés de partenaires de même sexe sont considérés comme des époux à l'issue de modifications apportées à certains textes de lois et programmes gouvernementaux, entre autres dans le domaine du droit de la famille et du droit à des prestations sanitaires et de décès.

36. Dans le contexte du TRN, on étudie la possibilité d'élargir le concept de la *famille de recensement* pour y inclure les couples formés de partenaires de même sexe. Trois formules sont mises à l'essai grâce à l'utilisation de questionnaires différents. Sur une version du questionnaire, on élargit la définition de l'union libre donnée en relation avec le lien avec la Personne 1 et la question sur l'union libre pour y inclure les couples formés de partenaires de même sexe. Il faudra se fonder sur la question concernant le sexe pour établir la distinction entre les couples formés de sexe différent et ceux formés de partenaires de même sexe. Sur une deuxième version du questionnaire, on a prévu un espace où, en réponse à la question portant sur le lien avec la Personne 1, les répondants pourront indiquer en toutes lettres qu'il s'agit d'un couple formé de partenaires de même sexe. Une explication est fournie dans les instructions où le terme «partenaire de même sexe» figure au nombre des exemples donnés pour la catégorie *Autre*. Sur un troisième questionnaire, le *partenaire de même sexe* est l'une des catégories de réponse à la question sur le lien avec la Personne 1.

#### ***État matrimonial***

37. Au Canada comme dans bien d'autres pays, l'institution du mariage est le théâtre d'importants changements sociaux. De nos jours, de nombreux couples décident de vivre en commun sans accord officiel. Dans certaines circonstances, on qualifie cette relation d'*union libre* et celle-ci est reconnue par de nombreux programmes ou textes de lois du domaine social ou économique au Canada.

38. Le recensement permet de déterminer l'état matrimonial légal des personnes. Celles qui vivent en union libre doivent indiquer, en réponse à la question sur l'état matrimonial, si elles sont célibataires, mariées (séparées), divorcées ou veuves. Une autre question vise à préciser si elles vivent en union libre. Les essais qualitatifs ont fait ressortir l'existence d'une certaine confusion lorsque les répondants sont priés d'indiquer leur statut matrimonial, en particulier en ce qui a trait à la catégorie de réponse *Jamais marié (célibataire)*. Par conséquent, en vue du prochain TRN cette catégorie sera quelque peu modifiée et se lira comme suit : *Jamais légalement marié (célibataire)*.

#### **Module des renseignements socioculturels**

##### ***Origine ethnique***

39. La question sur l'origine ethnique a posé certaines difficultés aux répondants et aux utilisateurs de données. Cette question vise à recueillir des renseignements sur les origines ethniques ou culturelles des ancêtres d'une personne; ces données étant utilisées par les collectivités ethnoculturelles et aux fins des programmes gouvernementaux sur le multiculturalisme. À part les Autochtones, la plupart des gens peuvent faire remonter leur famille aux ancêtres qui se sont établis en Amérique du Nord. L'analyse des données du recensement et les essais qualitatifs indiquent que bon nombre de répondants confondent l'ascendance ancestrale avec la citoyenneté ou la nationalité. Des études démontrent en outre que les répondants répondent souvent à cette question de façon différente d'un recensement à un autre. Enfin, un nombre croissant de répondants déclarent des origines ethniques multiples, ce qui complique d'autant plus l'analyse et l'interprétation des résultats diffusés.

40. Dans les derniers recensements, un nombre grandissant de répondants ont opté pour la catégorie «Canadien» pour définir leur origine ethnique ou culturelle. Sur une version du questionnaire du TRN, la question sur l'origine ethnique a été remplacée par une question sur le lieu de naissance des grands-parents afin d'évaluer l'utilité de cette dernière comme source de renseignements ethnoculturels, de voir comment réagiront les répondants devant l'absence d'une question sur l'origine ethnique et d'étudier son incidence sur d'autres questions, comme, par exemple, celle qui porte sur les minorités visibles.

#### **Module des limitations d'activité**

41. Les questions sur les limitations d'activité font office de questions de sélection en vue de cerner la population cible aux fins de l'enquête postcensitaire sur la santé et les limitations d'activité (ESLA). Menée au cours des mois qui suivent le recensement, cette enquête permet d'analyser en profondeur les caractéristiques socioéconomiques des personnes qui souffrent d'une limitation d'activité.

42. Selon l'ESLA de 1991, un peu plus de 50 % de la population de cette enquête (avec limitations d'activité) était en fait des répondants qui n'avaient déclaré aucune limitation d'activité sur le questionnaire du recensement, mais ils avaient signalé des limitations en réponse aux questions de sélection initiales de l'ESLA. Ces répondants (faux négatifs) représentent environ 6 % de la population globale du recensement et demande des ressources considérables pour les identifier aux fins de l'enquête postcensitaire. La réduction du nombre de ces faux-négatifs permettrait d'alléger de façon significative le coût des prochaines ESLA.

43. Pour découvrir la raison sous-jacente à ces faux-négatifs, on a effectué des essais qualitatifs portant sur les questions de sélection du Recensement de 1996 à l'issue desquels on a constaté que les répondants étaient d'avis que certains des termes utilisés avaient des connotations négatives et que le choix de réponses était trop restrictif. Pour corriger le problème, on a évité, pour le TRN, d'utiliser des termes négatifs comme «handicaps», «incapacités», «chronique» ou «à long terme». En outre, on a adopté la notion de degré qui permet aux gens de répondre *Oui, parfois* ou *Oui, souvent* plutôt que simplement *Oui*.

44. Les questions elles-mêmes ont également été modifiées, étant maintenant essentiellement axées sur les limitations d'activité plutôt que sur les limitations de la personne. La première question permet de cerner les personnes qui ont de la difficulté à se livrer à certaines activités sur une base quotidienne. La deuxième vise à déterminer si un état physique ou mental ou un problème de santé réduit la quantité d'activités que la personne peut faire. Les deux questions sont indispensables étant donné qu'il n'y a pas toujours de lien direct entre les difficultés à accomplir certaines tâches et la réduction de celles-ci.

#### **Module des activités à la maison**

45. Au Recensement de 1996, les Canadiens ont été priés d'indiquer pour la première fois le nombre d'heures qu'ils consacraient aux activités à la maison non payées relevant des trois catégories suivantes : travaux ménagers (y compris l'entretien du jardin, le magasinage et l'établissement du budget du ménage), les soins aux enfants et les soins aux personnes âgées.

46. Il ressort des consultations que les avis sont partagés au sujet de la question sur les activités à la maison. Certains utilisateurs de données, notamment des organisations féminines et certains ministères ou organismes fédéraux, sont en faveur de l'inclusion de questions sur les activités à la maison. Ils veulent en outre qu'on élargisse le module pour y inclure le travail bénévole. D'autres estiment que le recensement n'est pas le moyen idéal d'évaluer le travail non rémunéré, faisant valoir que les enquêtes de Statistique Canada fondées sur des entrevues sont plus pertinentes lorsqu'on travaille, comme c'est le cas en l'occurrence, sur des thèmes qu'on ne peut

correctement concevoir en posant une ou deux questions. À ce sujet, les résultats des essais qualitatifs ne laissent planer aucun doute. Les répondants ont de la difficulté à estimer le temps qu'ils consacrent à des travaux non rémunérés. En outre, les trois catégories d'activités à la maison se chevauchent, ce qui rend d'autant plus ardue la tâche de l'estimation.

47. Les chercheurs ont suggéré de remplacer les catégories de réponse par une case dans laquelle le répondant inscrirait une réponse. Grâce aux renseignements ainsi recueillis, il serait possible de pousser l'analyse du travail non rémunéré bien plus loin que le permettent les données du recensement de 1996, par exemple le nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine. À l'étape des essais qualitatifs, les deux solutions (les catégories de réponse et la case où le participant doit inscrire une réponse) ont été mises à l'essai. Même si les participants trouvaient qu'il était plus difficile d'inscrire une réponse dans la case, la majorité d'entre eux ont néanmoins répondu à la question. Ces deux solutions seront donc retenues pour le TRN et leurs répartitions feront l'objet de comparaisons statistiques.

#### **Module du revenu**

48. Bon nombre d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ont demandé que Statistique Canada recueille des données plus détaillées sur le revenu. En particulier, ils aimeraient qu'on pose des questions distinctes sur l'aide sociale, les suppléments accordés par les provinces et l'impôt sur le revenu. Ces renseignements permettraient d'analyser l'inégalité du revenu, le revenu moins les transferts et le revenu après impôt. Certains d'entre eux ont en outre demandé que Statistique Canada puise ses renseignements sur le revenu dans les dossiers d'impôt sur le revenu de Revenu Canada. Parmi les avantages que présente cette manière de procéder, mentionnons l'allègement considérable du fardeau des répondants, la diminution des taux de non-réponse, l'amélioration de la qualité des données et la réduction à long terme des coûts de la collecte et du traitement. Cela permettrait également de recueillir des données plus détaillées sur l'aide sociale, les suppléments provinciaux et l'impôt sur le revenu. Avant de pouvoir appliquer cette méthode à un recensement, nous devons toutefois évaluer un certain nombre de considérations importantes qui en découlent, dont les principales sont celles de la confidentialité des données et de la protection de la vie privée. La faisabilité méthodologique et technique pose d'autres problèmes. Nous prévoyons mener des consultations et procéder à des essais dans ce domaine.

### **Conclusion**

49. Les consultations, les essais qualitatifs et les tests statistiques pavent la voie du Recensement canadien de la population de 2001. La décision finale relative au contenu sera prise lorsque Statistique Canada aura analysé les résultats du Test du recensement national, effectué d'autres essais qualitatifs et organisé d'autres consultations auprès des utilisateurs des données, entre autres des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux. On prévoit que le questionnaire du recensement de 2001 sera approuvé par le Cabinet fédéral canadien au printemps de l'an 2000.

## Annexe 1

## Consultation pour le Recensement de 2001

## Nombre de commentaires selon le type d'organisme

Source des commentaires	Fréquence	Pourcentage
Gouvernements provinciaux et territoriaux	454	27 %
Ministères et organismes fédéraux	243	15 %
Personnes et groupes de gais et de lesbiennes	226	14 %
Municipalités et administrations régionales	204	12 %
Associations professionnelles et savantes	130	8 %
Comités consultatifs et groupes de travail	71	4 %
Groupes multiculturels et d'immigrants	63	4 %
Secteur privé	56	3 %
Groupes d'élaboration des politiques sociales	49	3 %
Organisations féminines	37	2 %
Groupes autochtones	34	2 %
Particuliers	27	2 %
Groupes de défense des droits linguistiques	22	1 %
Organismes de services sociaux	16	1 %
Organismes religieux	14	1 %
Syndicats	7	0,5 %
<b>Total général:</b>	<b>1 653</b>	<b>100 %</b>

## Annexe 2

## Consultation pour le Recensement de 2001

## Nombre de commentaires selon le thème

Thème du recensement	Fréquence	Pourcentage
Famille	269	16 %
Coûts de logement et d'habitation	139	8 %
Activités sur le marché du travail	138	8 %
Variables ethnoculturelles	129	8 %
Activités à la maison	122	7 %
Enquêtes postcensitaires	121	7 %
Éducation	111	7 %
Citoyenneté et immigration	104	6 %
Langue	83	5 %
Âge, sexe et état matrimonial/union libre	62	4 %
Mobilité	54	3 %
Lieu de travail et Mode de transport	53	3 %
Peuples autochtones	50	3 %
Revenu	46	3 %
Religion	42	3 %
Fécondité	27	2 %
Nouveaux sous-groupes de population	27	2 %
Autres thèmes	76	5 %
<b>Total général:</b>	<b>1653</b>	<b>100 %</b>